



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 9 au 13 avril 2018

POLITIQUE DE COHÉSION POST-2020 : LES MINISTRES DE L'UE VOTENT POUR UNE FUTURE APPLICATION À TOUTES LES RÉGIONS EUROPÉENNES :

Ce jeudi 12 avril, les ministres européens se sont réunis au Luxembourg à l'occasion du Conseil « Affaires générales », au cours duquel ils ont échangé sur les priorités stratégiques de la politique de cohésion post-2020. A l'issue de cette rencontre, le vice-premier ministre bulgare Tomislav Donchev, a précisé qu'un large consensus s'était dégagé parmi les ministres pour que la future politique de cohésion couvre toutes les régions européennes, tout en mettant l'accent sur les moins développées d'entre elles. Ce consensus requiert toutefois que le budget de la future politique de cohésion soit similaire au budget actuel. Les délégations ont choisi de conserver le PIB par habitant comme principal critère d'attribution des fonds. Néanmoins, plusieurs Etats membres semblent ouverts à la mise en place d'autres critères transparents et objectifs. L'introduction de critères liés à la migration, au chômage des jeunes, au déclin démographique aurait été mentionnée, ainsi que de critères liés à la pauvreté, à l'éducation, à l'innovation, au développement des énergies renouvelables et au changement climatique. En ce qui concerne la conditionnalité d'attribution des fonds de la politique de cohésion, l'Italie, l'Allemagne, la France et l'Espagne font front commun pour introduire des conditionnalités de « solidarité » sur la question migratoire et le respect de l'État de droit, selon un communiqué de presse du gouvernement italien. La France a par ailleurs mentionné l'introduction de conditionnalités liées à la convergence fiscale. Durant les échanges, les Etats

membres ont mentionné la nécessité de combiner les priorités traditionnelles, telles que la cohésion territoriale et la protection de l'environnement, avec les nouveaux défis émergents, comme la migration, la sécurité, le développement des énergies renouvelables et des infrastructures numériques. L'Allemagne et la France ont insisté sur la lutte contre les poches de pauvreté régionales et urbaines et sur le chômage des jeunes. Enfin, dans leurs conclusions, les ministres européens appellent à préserver l'approche territoriale de la politique de cohésion et à une forte simplification de la législation communautaire. L'élaboration des propositions relatives au prochain cadre financier pluriannuel (CFP) continue jusqu'au 2 mai prochain, date à laquelle la Commission présentera ses propositions pour le CFP post-2020.

AUDITION DE LA COMMISSION ET DE L'EFSA SUR LES CONDITIONS D'HOMOLOGATION DES PESTICIDES LORS DE LA PREMIERE REUNION DE LA COMMISSION PEST DU PARLEMENT EUROPEEN : La commission PEST du Parlement européen, récemment créée et chargée des questions relatives au contrôle et à l'homologation des pesticides dans l'Union européenne, a entendu ce jeudi 12 avril la Commission européenne et l'autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA). A cette occasion, les deux institutions ont longuement expliqué et ardemment défendu, le système d'autorisation des pesticides dans l'UE et affirmé que le cadre juridique en place avait été scrupuleusement respecté pour le renouvellement de l'autorisation de la licence du glyphosate. Bernhard Url, directeur exécutif de l'EFSA, a profité de cette audition pour expliquer les étapes de la procédure d'évaluation des risques, rôle dévolu à l'institution qu'il dirige en tant qu'instance pivot du système de sûreté alimentaire, avant que la Commission, responsable de la gestion des risques, ne propose ou non l'autorisation. Les représentants des deux institutions ont toutefois reconnu qu'il y avait matière à améliorer la procédure. La commission PEST, sous la présidence d'Éric Andrieu devra donc, à l'issue d'une période de réflexion de neuf mois, faire des propositions afin d'améliorer ce processus de sélection. Par ailleurs, les parlementaires ont concentré lors de cette première réunion leurs questions sur la transparence et l'indépendance de l'évaluation, mais beaucoup d'autres sujets restent à étudier lors de ces neuf mois, notamment celle sur les cocktails de pesticides et sur l'indépendance des études menées par l'industrie pour ses propres produits. La prochaine réunion de travail se tiendra le 26 avril et fera place, cette fois, à des échanges avec le niveau national, puisque seront invités des représentants des autorités nationales compétentes de la Suède, du Royaume-Uni et de la France.

PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES

DELOYALES : « *Nous allons montrer à quoi ressemble une Europe qui protège* » a annoncé le commissaire Hogan. La Commission européenne a publié jeudi 12 avril une proposition de nouvelle directive sur les pratiques commerciales déloyales dans le but d'améliorer la position des agriculteurs et des petites et moyennes entreprises dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire face aux acheteurs. Concrètement, la Commission européenne propose d'interdire quatre types de pratiques commerciales. 1) le paiement des producteurs ne pourra plus être effectué passés 30 jours après la livraison 2) il sera impossible d'annuler les commandes au dernier moment, afin de protéger les producteurs des préjudices qui en résultent et de lutter contre le gaspillage alimentaire 3) les modifications contractuelles unilatérales et rétroactives entre acheteurs et petits fournisseurs seront interdites 4) les acheteurs ne pourront plus renvoyer les invendus périssables. En outre, la Commission européenne propose que chaque État membre de l'UE désigne une autorité compétente pour faire appliquer les nouvelles règles et détermine les pouvoirs d'exécution minimaux de ces autorités. La proposition de la Commission est cependant jugée inaboutie. Le député Eric Andrieu a salué cette initiative de la Commission mais regrette qu'aucune mesure ne soit prévue pour lutter contre les concentrations économiques dans le secteur de la distribution. La Copa-Cogeca souligne qu'il faudra aussi prévoir des sanctions suffisamment fortes pour dissuader les opérateurs de commettre des infractions à ces nouvelles règles.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 16 AU 20 AVRIL 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 16/04	Plénière		Conseil « Agriculture et pêche »	
Mardi 17/04	<p>Plénière</p> <p>Débat avec le président de la République française, Emmanuel Macron, sur l'avenir de l'Europe</p> <p>Vote de la recommandation sur le projet de décision du Conseil concernant la conclusion d'un protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice</p> <p>Rapporteuse: Norica Nicolai</p> <p>Débat sur le rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage</p>		Conseil « Agriculture et pêche »	

	<p>des produits biologiques</p> <p>Rapporteur : Martin Häusling</p>			
<p>Mercredi</p> <p>18/04</p>	<p>Plénière</p> <p>Vote sur le projet de résolution législative du Parlement européen sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord-cadre UE-Australie</p> <p>Rapporteur : Francisco José Millán Mon</p>			
<p>Jeudi</p> <p>19/04</p>	<p>Plénière</p> <p>Vote sur le rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques</p> <p>Rapporteur : Martin Häusling</p>			
<p>Vendredi</p> <p>20/04</p>				